

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 19 heures.

Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
45

PRÉSENTS :

*Certifie avoir fait afficher
ce jour à la porte de la
Mairie le compte rendu
sommaire de la séance
du Conseil municipal
du 9 octobre 2024*

M. Pierre GARZON, Mme Anne-Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, Mme Manon BESNARD, M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, Mme Mamilla KADRI, M. Guillaume BULCOURT, Mme Bianca BRIENZA, Mme Cathy MOROT, M. Carel ASSOGBA, Mme Valérie MORIN, M. Guillaume DU SOUICH, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Malika KACIMI, Mme Mariama BELLIN, Mme Nadine PASQUET, M. Kévin PARRA RAMIREZ, Mme Nadia REKRIS, M. Alain LIPIETZ, M. Ozer OZTORUN, M. Antonin COIS, Mme Marie-France ETTORI, M. Alain MILLE, M. Mahrouf BOUNEGTA, Mme Christel ESCLANGON, Mme Aducinda DA SILVA

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. SAADI par M. SOFI
Mme TAILLE-POLIAN par Mme PASQUET
Monsieur BACHELET par Mme DA SILVA

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Dalila BAKOUR
M. André MIMRAN
Mme Fadma OUCHARD
M. Mamadou TOUNKARA
Mme Valérie ARLÉ
M. Marc BADEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. Antonin COIS a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_159

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2024

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DES ACHATS DURABLES DE LA VILLE DE VILLEJUIF

VU la directive 2014/24/UE du 26 février 2014, intégrant la prise en compte des considérations sociales et environnementales dans les procédures de passation de marchés publics ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), du 11 février 2020 ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), ayant notamment pour objectif de faciliter l'accès des PME et TPE à la commande publique notamment ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi climat et résilience) ;

VU le Plan France 2030 (plan d'investissement d'avenir) publié le 12 octobre 2021 ;

VU le décret n° 2022-2 du 4 janvier 2022 précise les circonstances dans lesquelles l'État et ses services peuvent déroger à l'interdiction d'achat de plastique à usage unique dans le cadre professionnel ou évènementiel ;

VU le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 met en application l'article 35 de la loi dite « Climat & résilience » susvisé ;

CONSIDÉRANT le Plan national d'Action pour les Achats Publics Durables (2015-2020) ;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 9 juin 2022, par le Conseil de l'Union européenne des conclusions proposées par la Présidence française visant à rendre plus durable la commande publique européenne ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les collectivités territoriales de s'inscrire dans une démarche de développement durable conformément aux engagements pris dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

CONSIDÉRANT que commande publique représente un levier majeur afin de promouvoir le développement durable à travers l'achat public ;

CONSIDÉRANT que la charte d'achats est un outil stratégique traduisant la volonté politique de la ville de Villejuif de répondre aux enjeux de durabilité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Adopte la Charte d'achats durables annexée à la présente délibération.

Article 2 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Secrétaire de séance

Pierre GARZON

Maire

Conseiller départemental du Val-de-Marne



Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE



Adoptée à 39 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Retrait :



La Charte d'achats durables pluriannuelle de la Ville de Villejuif

La ville de Villejuif présente sa charte d'achats durables pluriannuelle, visant à structurer et engager une dynamique partenariale autour d'actions communément partagées en faveur de la transition écologique, sociale, citoyenne et de l'attractivité économique. Cette charte s'inscrit dans une politique d'achats durables exemplaire, intégrant des enjeux contemporains et humains qui impactent la préservation de notre planète.



Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE



L'achat public comme levier majeur

L'achat public est un levier majeur pour agir en faveur d'une société plus écologique, plus respectueuse des droits et des conditions de travail des salariés, plus innovante.

Avec plus de 40 millions d'euros d'achat public annuel entre fonctionnement de ses services et investissement, la ville de Villejuif souhaite utiliser largement ledit levier en faveur de la transition écologique, sociale, citoyenne et de l'attractivité économique, à laquelle elle cherche à contribuer.

En ce sens, la présente charte d'achats est un moyen de structurer, faire connaître et engager une dynamique partenariale autour d'actions communément partagées. Cet outil stratégique doit être apprécié à l'aune d'un double objectif :

- D'un point de vue intrinsèque, il vise à accompagner la modernisation de la collectivité dans la transformation de ses organisations professionnelles en vue d'optimiser et de rationaliser les ressources. Il induira également une simplification des process dans le respect du droit, garantie par une rigueur procédurale ;
- D'un point de de vue extrinsèque, il permettra de mieux appréhender l'impact de cette modernisation sur la définition de politiques publiques toujours plus innovantes et audacieuses.

Objectifs de la charte d'achats durables

Cette charte, participant pleinement de la politique d'achats durables de la ville, vise à consolider son action, tant dans les choix stratégiques d'achats que de ses fournisseurs, afin que chacun concourt à la concrétisation d'une politique exemplaire en matière de développement durable. Ce dernier entend concilier croissance économique et responsabilité. Il intègre des enjeux contemporains et humains qui impactent la préservation de notre planète dans son ensemble.

Aussi, conformément au code de la commande publique, lorsqu'il détermine la nature et l'étendue des besoins, l'acheteur doit prendre en compte des objectifs de développement durable, dans leur dimension économique sociale et environnementale.



Définition d'un achat public durable

Précisément, en vertu du Plan national d'Action pour les Achats Publics Durables (2015-2020), un achat public durable est un achat qui :

- ❖ Intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorise la performance économique
- ❖ Prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat
- ❖ Permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incite à la sobriété en termes d'énergie et de ressource
- ❖ Concerne toutes les étapes de cycle de vie d'un produit ou de la prestation

Engagements de la ville de Villejuif



I. Adapter les achats

Pour ce faire, la ville de Villejuif entend : Adapter les achats de la Ville face aux enjeux énergétiques et écologiques en consommant moins et mieux ;

II. Contribuer à l'attractivité

Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d'achats durables comme levier de dynamisation du tissu économique et du bassin d'emploi ;

III. Promouvoir l'action

Promouvoir l'action de la Ville à travers des actions de communication stratégiques et des logiques partenariales avec des opérateurs publics et privés ;

IV. Mobiliser et acculturer

Mobiliser et acculturer les décideurs et les directions sous le prisme de la sensibilisation à la fonction achats durables et de la simplification des process.

Ces engagements s'appliquent non seulement, aux contrats de la commande publique (aux fournisseurs ainsi qu'aux sous-traitants), ainsi qu'aux stratégies d'achats dont la Ville de Villejuif est maître d'ouvrage, mais aussi à ceux dont elle aura confié la réalisation à d'autres opérateurs économiques (dont les concessions).

Adaptation des achats face aux enjeux énergétiques et écologiques

Les orientations que la ville s'emploiera à faire vivre. Les modalités d'achats retenues sont les suivantes :

Sobriété dans la définition des besoins

La sobriété dans la définition des besoins en poursuivant la réduction de l'impact environnemental de nos achats (économies d'énergie, réduction des émissions de CO₂, réduction des emballages, réduction, limitation et valorisation des déchets, recours à la seconde main) ;

Attention à la démarche RSE

L'attention portée par l'entreprise à la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en faveur de la transition écologique ;

Analyse en coût global

L'analyse en coût global du produit, en tenant compte des coûts intégrés et des coûts diffus sur sa durée de vie, à chaque fois que le contrat le permettra ;

Priorisation du critère de réparabilité

La priorisation du critère de réparabilité afin de construire une approche centrée sur le cycle de vie de la ressource.

Contribution à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d'achats durables comme levier de dynamisation du tissu économique, du bassin d'emploi

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE



Contexte territorial

Villejuif est partie prenante de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (GOSB), fort de 720.000 habitants, près de 1 400 agents et véritable poumon économique francilien, labellisée Territoire d'industrie.

De manière complémentaire, en tant qu'actrice de l'économie Val-de-Marnaise, la ville entend mobiliser sa capacité d'achat public, sous le prisme de la durabilité, afin d'accroître sa contribution au sein de son bassin territorial et son soutien aux fournisseurs locaux.

Soutien aux entreprises locales

Dans cette perspective, la collectivité valorisera le recours le plus systématiquement possible aux adaptations prévues par le code de la commande publique en faveur des PME/TPE, des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire et de certaines catégories d'entreprises.

Économie

Favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique en simplifiant les process administratifs et en recourant systématiquement aux simplifications prévues par le code de la commande publique.

Innovation

Positionner Villejuif comme territoire expérimental, catalyseur d'innovations en utilisant la commande publique comme véritable levier accélérateur des entreprises innovantes et de croissance.

Économie Sociale et Solidaire

Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire en lien avec les acteurs d'insertion et de l'emploi, développer les achats circulaires et solidaires en lien avec les partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Inclusion sociale

Favoriser l'inclusion des habitant.es du territoire, notamment les personnes dites « éloignées de l'emploi » et du secteur associatif dans le cycle de vie de nos achats (en fin de cycle des biens et fournitures achetées : possibilité de récupération pour réemploi ou recyclage).

Éco-exemplarité

Faire de la Ville un « **chef de file** », comme fondement d'une incitation à faire évoluer les pratiques des acteurs économiques du territoire.



Promotion de l'action de la Ville Promouvoir l'action de la Ville à travers des actions stratégiques et des logiques partenariales avec des opérateurs publics et privés

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE

À travers sa fonction achat, Villejuif ambitionne de co-construire des partenariats pérennes et structurants avec des acteurs publics et privés afin d'améliorer la qualité de ses stratégies achats.

Dans cet esprit, la ville de Villejuif s'engage à :



- S'appuyer et développer les réseaux internes et externes (Établissement public territorial GOSB, collectivités territoriales, Chambre du Commerce et de d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi, associations d'acheteurs publics), partenaires indispensables de la connaissance de l'offre fournisseurs sur le territoire ;
- Conduire des opérations proactives de sourçage ;
- Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et facilitantes (Informer les acteurs du territoire sur les possibilités de cotraitance et sous-traitance, avances, négociations, marchés réservés etc...) ;
- Valoriser l'action programmatique des achats durables de la Ville dans le cadre de rencontres inversées.

Mobiliser et acculturer les décideurs et les directions sous le prisme de la sensibilisation

Sensibilisation aux règles de bonne conduite

La ville souhaite sensibiliser les décideurs et les directions aux règles de bonne conduite obligatoires permettant d'assurer le respect des principes du Code de la commande publique, ceci aux fins d'observer un comportement respectueux notamment au regard des règles éthiques, déontologiques et sur des risques encourus en matière pénale.

Actions de la ville

Dans ce cadre la ville veillera à :

- L'appropriation collective des objectifs de politique d'achats durables en formant et informant les élus, la direction générale, et les directions métiers ;
- La sensibilisation de l'ensemble des acteurs sur les conflits d'intérêts et plus largement sur les risques pénaux ;
- L'inscription récurrente de la commande publique dans le plan de formation ;
- Le développement d'une politique attentive aux risques de dépendance, ouverte aux groupements d'entreprises et animée par la volonté de donner une bonne visibilité sur ses activités et son fonctionnement.

Évaluation et suivi de la charte

La méthode mise en œuvre afin d'atteindre ces engagements est précisée dans le programme d'actions en annexe n°1 de la présente.

Enfin, cette charte d'achats durables donnera lieu à une évaluation annuelle de sa mise en œuvre et de son impact effectif. Dans cette perspective, un comité composé de l'entière des commissaires d'appels d'offres est instauré, ceci aux fins d'apprécier ladite évaluation (dont la déclinaison est présentée en annexe n°2 de la présente charte), et de se prononcer sur des mesures correctives, le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE



VILLEJUIF



Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE

S²LO

ANNEXE N°1

Programme d'actions de la Ville de Villejuif pour des achats durables

Les leviers et engagements énoncés dans la charte seront attentivement sélectionnés et mis en œuvre par les directions opérationnelles, au regard des objectifs stratégiques et des enjeux environnementaux, sociaux, technologiques et économiques des projets.



I. Adapter les achats de la Ville face aux enjeux énergétiques et écologiques en consommant moins et mieux

Nos engagements sur le coût global

- Introduire comme critère d'analyse des offres le critère coût global pondéré au moins à 10% si les spécificités du marché le permettent

Nos engagements sur la transition écologique (1/2)

- Quand les caractéristiques du contrat le permettent, introduire comme critère d'analyse des offres le niveau des émissions de gaz à effet de serre pondéré au moins à 10% ; Estimer toutes celles émises lors des étapes conception, fabrication, utilisation, valorisation et transport ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE

S²LO





I. Adapter les achats de la Ville énergétiques et écologiques en cor et mieux

Envoyé en préfecture le 23/10/2024
Reçu en préfecture le 23/10/2024
Publié le
ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE

Nos engagements sur la transition écologique (2/2)

- Intégrer une fiche déclarative de production de déchets de chantier dans le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- Demander aux candidats aux marchés de travaux le label Haute Qualité Environnementale (HQE) ; la charte de chantier HQE prévoit la prise en compte des 14 cibles pour une meilleure qualité environnementale des bâtiments ;
- Demander le respect des normes AFNOR pour le développement durable ou ISO 14001 (norme appliquée aux systèmes de management environnemental).

Responsabilité sociale des entreprises

Nos engagements sur la responsabilité sociale des entreprises



Introduire comme critère d'analyse des offres le critère démarche de l'entreprise en faveur de la transition écologique pondéré au moins à 10% si les spécificités du contrat le permettent.



II. Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d'achats comme levier de dynamisation du tissu économique, du bassin d'emploi territoire

Engagements sur le plan environmental

- Intégrer des critères incitatifs, de clauses, et de conditions d'exécution de développement durable sur certaines familles d'achats structurantes, préalablement identifiées et cartographiées ;
- Accompagner les opérateurs économiques locaux (notamment TPE et PME) pour permettre l'adaptation en amont de leurs offres sur le plan environnemental ;

Engagements sur la performance économique (1/2)

- Recourir à l'allotissement voire au micro-allotissement ;
- Adapter les clauses juridiques à la spécificité du marché et à la typologie des fournisseurs associés (pénalités plafonnées et adaptées aux risques...);
- Privilégier le groupement conjoint (Chaque fournisseur ne s'engage à exécuter que les prestations susceptibles de lui être attribuées dans contrat) sauf quand le groupement solidaire (L'ensemble des fournisseurs est engagé financièrement pour la totalité du marché) est indispensable ;
- Soutenir au besoin de financement (Augmentation de l'avance à 30K quand les contrats publics sont inférieurs à 500K) ;
- Ne pas systématiquement exiger de garantie financière ;

II. Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d'achats comme levier de dynamisation du tissu économique, du bassin d'emploi territoire

Engagements sur la performance économique (2/2)

- Recourir à l'allotissement voire au micro-allotissement ;
- Adapter les clauses juridiques à la spécificité du marché et à la typologie des fournisseurs associés (pénalités plafonnées et adaptées aux risques...);
- Privilégier le groupement conjoint (Chaque fournisseur ne s'engage à exécuter que les prestations susceptibles de lui être attribuées dans contrat) sauf quand le groupement solidaire (L'ensemble des fournisseurs est engagé financièrement pour la totalité du marché) est indispensable ;
- Soutenir au besoin de financement (Augmentation de l'avance à 30K quand les contrats publics sont inférieurs à 500K) ;
- Ne pas systématiquement exiger de garantie financière ;
- Simplifier des démarches et des dossiers administratifs inférieurs à 40 000 € H.T(demande de renseignements strictement nécessaires à l'exécution du contrat) ;
- Étendre le dispositif du « Dites-le nous une fois » et le Document Unique de Marché Européen (DUME) ;
- Envisager une réponse par le seul SIRET.

II. Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d'achats comme levier de dynamisation du tissu économique, du bassin d'emploi territoire

Engagements sur le plan social

- Développer le recours à des marchés réservés aux entreprises adaptées ou établissements et services d'aide par le travail afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi des personnes handicapées ;
- Développer les marchés d'insertion, avec le support d'une activité technique, afin de favoriser les structures agissant en faveur de l'insertion sociale.
- Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir activement l'égalité, notamment l'égalité femmes- hommes : Émettre 100 % des contrat avec un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination. ; travailler à l'inclusion d'un dispositif de prévention et de lutte contre les discriminations dans tous les contrats de la Ville ;
- Mettre en place une méthode pour veiller au respect sur les chantiers et dans l'exécution des prestations de service des règles de sécurité et des prescriptions relatives à la lutte contre le travail illégal.

II. Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d'achats comme levier de dynamisation du tissu économique, du bassin d'emploi territoire

Engagements en matières d'innovations

- Ouvrir aux propositions de variantes des fournisseurs susceptibles d'améliorer la qualité, le progrès social et le coût ;
- Valoriser le sourçage à travers des expérimentations en vue de vérifier l'adéquation des solutions technologiques aux besoins, tester des modèles économiques, des partenariats entre startups, PME et grands comptes pour des offres consolidées ;
- Rapprocher l'offre et la demande pour la première commande, notamment des startups innovantes,
- Définir des exigences techniques plutôt en termes de fonctionnalités que de technologies attendues.
- Développer les rencontres avec les fournisseurs et leurs organisations professionnelles.
- Développer les outils d'évaluation de la performance des fournisseurs, de nature à générer des plans de progrès et une meilleure satisfaction dans l'exécution, tout en réduisant les prises de risque dans les opérations à venir.

III. Promouvoir l'action de la Ville à travers des actions de communication et des logiques partenariales avec des opérateurs publics et privés

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE

S²LO

Valoriser l'action de la Ville en termes d'achats durables :

Forum des achats

au premier trimestre 2025



IV. Mobiliser et acculturer les décideurs et les directions sous le prisme de la sensibilisation à la fonction achats durables et de la simplification des process.

Nos engagements :

- ❖ Former (Assistant à maîtrise d'ouvrage) et informer des référents acheteurs de la ville aux enjeux de l'achat durable
- ❖ Mise en place d'un plan de formation des élus (commissaires d'appels d'offres).

ANNEXE N°2:

Dispositif d'évaluation de la charte d'achats durables

Systeme d'évaluation



Ce document présente le dispositif d'évaluation de la charte d'achats durables pour la ville de Villejuif. Il détaille l'importance des indicateurs de performance, la méthode d'évaluation, et les différents types d'indicateurs qui seront mis en place pour mesurer la performance en matière de développement durable, économique, relations fournisseurs, et qualité du service public.

I. Pourquoi des indicateurs de performance ?

Les indicateurs de performance sont des outils cruciaux pour garantir une gestion efficace, transparente et responsable des ressources publiques.

Ils permettent d'optimiser les processus, de contrôler les coûts, de gérer les risques et d'améliorer la qualité des services et produits achetés, tout en assurant la conformité réglementaire et la satisfaction des directions opérationnelles.



II. Comment évalue-t-on ?

- 1** — Évaluation régulière
Mise en place d'un système d'évaluation périodique
- 2** — Analyse des résultats
Examen des données collectées pour identifier les tendances et les domaines d'amélioration
- 3** — Actions correctives
Mise en œuvre de mesures pour améliorer les performances identifiées comme insuffisantes
- 4** — Suivi continu
Surveillance continue des indicateurs pour assurer une amélioration constante

L'évaluation régulière et rigoureuse des performances des permet d'assurer une meilleure gestion des achats, d'améliorer la qualité des approvisionnements, de réduire les coûts et de favoriser les relations de partenariat à long terme avec les fournisseurs.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE

S'LO



III. Indicateurs qui seront mis en place à la ville de Villejuif (liste non exhaustive)

❖ Indicateurs de performance en matière de développement durable

À l'aune des objectifs municipaux de transition écologique et des obligations légales (loi AGEC de 2020, loi « climat et résilience » de 2021), permettre un suivi de la performance environnementale et sociale de nos achats :

1 Critères durables

Évaluation de l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres

2 Conditions d'exécution

Suivi des clauses environnementales et sociales dans les contrats

3 Innovation

Mesure du degré d'innovation durable dans les achats

4 Conformité légale

Vérification de la conformité aux lois AGEC et "climat et résilience"

III. Indicateurs qui seront mis en place à la ville de Villejuif (liste non exhaustive)

Indicateurs de performance économique (optimisation financière)

- 1** Économies sur les volumes
Mesurer la réalisation des économies grâce à la mutualisation des achats
- 2** Respect des budgets
Vérifier que les dépenses restent dans les limites des budgets alloués
- 3** Gestion des négociations
Évaluer l'efficacité des négociations et la gestion des avenants



Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE

S²LOW

III. Indicateurs qui seront mis en place à la ville de Villejuif (liste non exhaustive)

Indicateurs de performance des relations fournisseurs



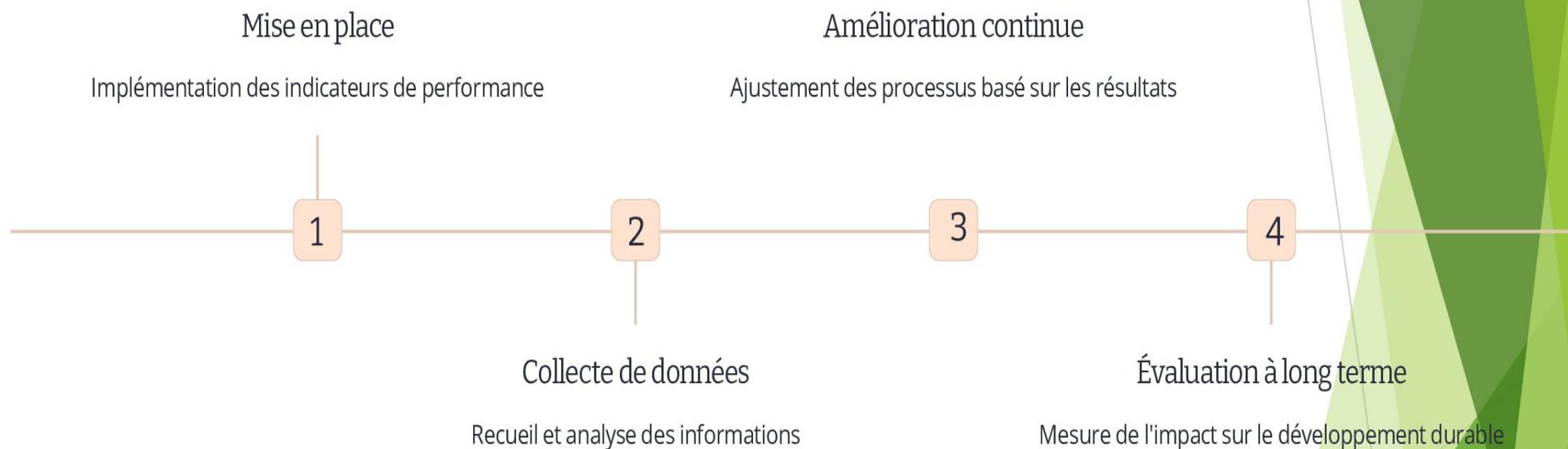
- Mesurer l'accès des TPE-PME à la commande publique.
- Garantir un suivi des conditions d'exécution des achats et des anomalies éventuellement constatées en lien avec les directions utilisatrices.
- Recenser le taux de fournisseurs locaux, départementaux, régionaux
- Évaluer l'impact sur le tissu économique local.

III. Indicateurs qui seront mis en place à la ville de Villejuif (liste non exhaustive)

Indicateurs de performance en matière de qualité de service public

- Permettre aux fournisseurs de donner leur niveau de satisfaction et leurs pistes d'amélioration dans la relation contractuelle.
- Vérifier l'adéquation entre nos processus et les besoins de la Ville, la réactivité des différents acteurs (SAP, directions-métiers, centrales d'achats, opérateurs titulaires).
- Gérer les risques fournisseurs (nombre de litiges résolus et en souffrance...)
- Taux de satisfaction des utilisateurs finaux etc...

Conclusion et perspectives



La mise en place de ces indicateurs de performance pour la charte d'achats durables de la ville de Villejuif permettra une gestion plus efficace et transparente des ressources publiques. Ces outils fourniront des données précieuses pour l'amélioration continue des processus d'achat, le renforcement des relations avec les fournisseurs, et l'optimisation de la qualité du service public, tout en respectant les objectifs de développement durable.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20241022-DEL2024_159-DE

